

## INTRODUCTION À LA FISCALITÉ

---

La fiscalité se démarque des autres branches du droit comme étant constituée de règles qui n'empruntent pratiquement jamais de notions au droit civil de protection sociale ou au droit du travail.

Cette autonomie fait que les termes employés en droit du travail ou en droit de la Sécurité sociale ne sont pas repris par le droit fiscal.

**Ainsi, n'existe-t-il en fiscalité aucune distinction entre détachés et impatriés.**

La situation fiscale du salarié, venu exercer une activité salariale en France, ne dépend pas que de la durée du séjour (plus ou moins **183** jours), mais aussi de critères tels que :

- la résidence fiscale ;
- l'entité juridique qui a la charge effective de sa rémunération (pays d'accueil ou d'origine) ;
- la partie éventuelle de l'activité exercée en dehors de France.

